



Ajout d'un engrais à la liste des engrais autorisés à être utilisés en agriculture biologique en Tunisie

L'ajout d'un engrais à la liste des engrais autorisés à être utilisés en agriculture biologique en Tunisie nécessite le dépôt d'un dossier au siège du Centre Technique de l'Agriculture Biologique.

Le dossier comprend les documents suivants :

- ◆ Demande au nom du Monsieur le Directeur Général du Centre Technique de l'Agriculture Biologique
- ◆ Fiche technique du produit
- ◆ Certificat de conformité biologique
- ◆ Fiche des analyses